


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2018/413  Paraphe : 
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DC2018/121</b>	

Nombres de membres :  
 En exercice : 124  
 Présents : 83  
 Votants : 87 (dont 4 pouvoirs)  
**POUR : 87 (100 %)**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 07/12/2018  
 Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., COURAULT J., FOURCART MH, HERBAY C., JACQUET G., LENFANT M., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., NOIRANT L., PAYEN F., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., THOMAS A., VERNEL M. et MM ADAM C., ADIN M., ALBAUD G., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP, DANNEAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DEGLAIRE T., DEMISSY P., DUGARD Y., DUMANGE D., ETIENNE P., GIRONDELLOT B., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEONI A., LESOILLE P., MALVAUX A., MASSON JP, MATHIAS F., MEENS F., MEIS M., MENDES M., MIELCAREK C., MOUTON F., MULLER JC, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN H., PHILIPPE L., PIC JY, PIERSON F., QUEVAL G., RACOUR P., RATAUX F., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP, ROBIN D., SIGNORET F., SIMON S., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B.

Représentés : M. HUREAU B. donne pouvoir de vote à Mme PIEROT C., M. MANCEAUX C. donne pouvoir de vote à M. RENARD D., M. POTRON F. donne pouvoir de vote à M. LAURENT CHAUVET P. et M. RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

**Objet : CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI  
 DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE**

Vu la demande d'avancement de grade formulée par un agent communautaire ;

Vu l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 07/09/2017 ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 14/11/2018 ;

Après avoir entendu le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Le Président,**

**Francis SIGNORET**

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
 et de sa publication ou notification le**

**19 DEC. 2018**